19

LETTRE D'UN OFFICIER FRANÇOIS,

163.

Contenant un détail de la reddition & de la Capitulation de la ville de Bruſſelles.

Bruſſelles le 23. Février 1746.

LE Maréchal de Saxe, malgré le ciel, la terre & tous les élémens conjurés, s'eſt enfin rendu maître de la ville de Bruſſelles, y a fait une armée d'environ quatorze mille cinq cens hommes priſonniere de guerre, & nous a mis en état de profiter des Magaſins immenſes que les Hollandois y avoient ramaſſés pour leurs Troupes.

Vous ſavez, Monſieur, les premiers détails du ſiége, en voici les dernières opérations.

Le 17. & le 18. nos batteries firent ſur la place & contre la muraille un feu des plus vifs, & continuel. Le 19. il y eût deux grandes brêches. On commanda pour les ſonder & pour les reconnoître, deux partis de dix hommes chacun, le reſte des Troupes demeurant dans le foſſé. L'ardeur emporta le parti de lagauche, qui monta tout de ſuite & ſans avoir reçu d'ordre à l'ouvrage à corne. Cet exemple fut ſuivi par le parti de la droite. Ceux qui défendoient l'ouvrage, s'enfuirent d'abord. On vit le moment qu'on étoit maître de cet ouvrage; mais les Aſſiégés revenant auſſi-tôt en nombre infiniment ſupérieur, ſans donner aux Aſſiégeans le tems d'y faire paſſer les Munitions, les Travailleurs, & les Troupes néceſſaires pour s'y maintenir, ces deux petits partis furent repouſſés juſqu'à leurs compagnies. Le feu devint alors ſi vif, que nous y perdimes environ cent vingt hommes.

Nous faiſions toutes les diſpoſitions néceſſaires pour l'aſſaut, mais la Gouverneur de la Place voyant les brêches très-praticables, ne jugea pas à propos d'en courir les riſques; & vers les quatre heures du ſoir, nous fumes agréablement ſurpris de voir, après treize jours de tranchée ouverte, arborer le Pavillon blanc.

Le 20. la capitulation fut ſignée, en voici les Articles.

I.

La Place ſera remiſe le 22. à midi, *elle ne le fut que le* 23.

II.

La Garniſon, tant Officiers généraux, Etat-Major, qu'autres ſimples Soldats, ſera priſonniere de guerre.

III.

Les Officiers conſerveront leurs armes & leurs chevaux. Les armes des Soldats Hollandois ſeront remiſes au Magaſin, pour leur être rendues lors de l'echange.

IV.

La Garniſon ſortira en quatre diviſions, les 25. 26. 27. & 28. par la porte de Flandres, qui ſera livrée le 22. à midi.

V.

Les Troupes pourront faire tranſporter leurs effets à Anvers, Breda & Maſtricht, à l'effet de quoi il leur ſera fourni des voitures aux frais du Païs.

VI.

Les Officiers Généraux & l'Etat-Major ſeront relâchés ſur leur parole dès qu'ils le ſouhaiteront.

VII.

Les Domeſtiques du Duc de Cumberland pourront ſe retirer avec leurs chevaux & effets de ce Prince, & il leur ſera fourni des eſcortes, des paſſeports & des voitures néceſſaires.

VIII.

Le Comte de Kaunitz Gouverneur des Païs-Bas en l'abſence du Prince Charles, aura la même liberté pour ſa perſonne, pour ſa Maiſon, pour ſes effets, & pour ceux qui voudront le ſuivre, à l'exception des Officiers chargés de la recette des deniers publics, qui reſteront pour rendre compte de leur adminiſtration.

IX.

Les effets du Prince Charles reſteront où ils ſe trouveront juſqu'à ce qu'il ait été pris des arrangemens pour les faire conduire où ce Prince jugera à propos, dans le terme de trois mois.

X.

Le Secretaire de Légation des Etats-Généraux pourra reſter dans la ville, juſqu'à ce qu'il ait reçu des ordres ultérieurs de la part de ſes Maîtres.

XI.

Les Batteliers Hollandois avec leurs batteaux & tous au-

tres ſujets de la République pourront retourner chez eux.

165.

XII.

Les Bâtimens Royaux ſeront conſervés en leur entier, à l'exception des effets militaires qui s'y trouveront.

XIII.

La ville conſervera l'Artillerie qui lui appartient en propre.

XIV.

Les Bourgeois & les Corps des Nations ſeront conſervés dans tous leurs privilèges, franchiſes & immunités.

XV.

Le cours de la juſtice ſera au nom du Roi, maintenu dans tous les Tribunaux.

ETAT DE LA GARNISON.

Infanterie.

Gardes bleues d'Hollande.	2.	Bataillons.
Valdeck, Allemand.	1.	
Cromſtrom, Hollandois.	1.	
Aylva, Hollandois.	1.	
De Gui, Hollandois.	1.	
Elias, Hollandois.	1.	
De Bits, Hollandois.	1.	
Conſtant, Suiſſe.	3.	
Sturler, Suiſſe.	3.	
Planta, Suiſſe.	3.	
Total.	17.	Bataillons.

Cavalerie.

Hoeft Van-Hoey.	2.	Eſcadrons.
Naſſau, Dragons.	5.	
Ligne, Dragons.	200.	Hommes.
Houſſards.	150.	Hommes.

Officiers - Généraux.

Monſieur de Los-Rios, Feld-Maréchal.

Lieutenans - Généraux.

Les deux Princes de Ligne, le Comte de Lannoi,

le Comte de Lallain, le Marquis de Bournonville, le Comte de Maldeghem, le Comte de Calemberg.

Marechaux de Camp.

M M. de Gueſclant, de Villers, Okenau, Sommerfeld.

Un Général de Houſſards.

Colonels.

M M. le Duc d'Urſel, le Comte de Stolberg Prince Souverain Allemand.

Ingénieurs.

Monſieur le Bon, Colonel.

On a trouvé dans la Place toute l'Artillerie de Campagne des Hollandois, un nombre prodigieux de Canons & de Mortiers de tous calibres; des proviſions de bouche pour toute l'Armée pour quatre mois, des munitions de toutes ſortes, en un mot un butin immenſe.

Le Marechal de Saxe a exigé de la Ville une contribution de deux millions qui a été auſſi-tôt diſtribuée au Soldat.

Notre perte pendant tout le Siège ne monte qu'à environ huit cens hommes morts de maladie ou par le feu la Place; mais dans ce nombre ſe trouve malheureuſement le Chevalier d'Aubeterre Colonel du Régiment Royal-Vaiſſeaux mort des bleſſures qu'il reçut à la trenchée du 17.

Cette grande nouvelle a été portée au Roi par le Comte de Vaux, Colonel du Régiment d'Angoumois & Commandant de Dendermonde.

On eſt d'autant plus étonné de cette Capitulation, que l'Armée Hollandoiſe qui ſervoit de Garniſon n'a ſoutenu aucun Aſſaut, ni à la Ville, ni à l'ouvrage à Corne.

A TOURNAY,

Chez P. WARLE', Imprimeur du Siège Royal du Bailliage, près la Cathédrale.

M. D. CC. XLVI.